

MAIRIE DE
WITTENHEIM
- Haut-Rhin -

AUTORISATION PREALABLE
d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité lumineuse
(autre que celle éclairée par projection ou transparence)
ou une préenseigne ou une enseigne

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 23 Février 2024 Dossier affiché en mairie le 23 Février 2024	N° AP 068 376 24 J 004
Par : AGM SAS représentée par Monsieur EGENSCHWILLER Matthieu Demeurant à : 5 rue des Cannes 70300 LUXEUIL-LES-BAINS Pour : Pose de 3 enseignes Sur un terrain sis à : 7 rue de Soultz Cadastré : 46 0207	Nombre : 3 Surface cumulée des enseignes posées : 15,04 m ²

Le Maire,

Vu la demande de Autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne susvisée,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération approuvé le 26/09/2022,

Vu le projet situé en zone UG du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la zone d'implantation du projet correspond à la zone 4,1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal,

ARRETE

Article 1 : L'Autorisation Préalable, objet de la demande susmentionnée, est **ACCORDEE** selon les descriptifs et plans joints à cette demande.

Article 2 : Le dispositif aura une finition soignée et de bon aspect.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux.

Fait à WITTENHEIM

Le 04 MARS 2024

Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

